



Quelle mutualisation pour demain ?

...ZOOM...ZOOM...

DGF : Estimer la baisse de votre dotation forfaitaire

Le plan d'économies de l'Etat comporte la baisse de la DGF pour un montant de 3,7 Md€ en 2015.

Vous souhaitez à l'aube du vote de budget estimer la perte potentielle pour votre commune. Relever dans votre fiche DGF le montant de votre contribution au redressement des finances publiques puis multiplier ce montant par 2,47.

Moyennes nationales détaillées

Retrouvez gratuitement une nouvelle boîte à outils comprenant les moyennes détaillées de plus de 150 articles comptables sur les 6 principaux chapitres budgétaires de recettes et dépenses de fonctionnement (chapitres 70, 73, 74, 011, 012 et 65) et comparez- vous afin de repérer les écarts les plus significatifs :

[Retrouvez les moyennes](#)

A l'aube de profonds changements dans la gestion et l'organisation des collectivités territoriales, justifiés par la situation économique et le désengagement de l'Etat, la mutualisation entre dans le quotidien des collectivités locales pour s'imposer comme une solution voire la solution. Obligation ? Opportunité ? Effet d'aubaine ou réelle nécessité ? Qu'en est-il vraiment ?

LOCALNOVA a décidé de donner la parole à 2 DGS de collectivités locales. Le premier est DGS d'une commune (le présent numéro) et le second d'un EPCI (Mag à venir), tous deux partageant une expérience concrète et récente de la mutualisation.

Par Christophe HARDY

L'histoire, de la loi du 16 décembre 2010 à ce jour, avec, pour ne citer que deux exemples emblématiques, la création des métropoles et le redécoupage des régions, témoigne de nombreuses hésitations. Néanmoins, l'optimisme doit guider la réflexion des cadres territoriaux dans ce contexte morose et mouvant.

Comment passer de la coopération à la mutualisation ? Comment mieux partager nos savoir-faire, nos valeurs, nos ambitions, pour continuer à "produire" un service public de qualité ?

Le manque de diagnostic a conduit à prendre des décisions qui ont érigé la mutualisation en outil d'économies pour les communes et leurs intercommunalités.

Quatre raisons peuvent conduire à mutualiser :

- > Sécurisation juridique des pratiques
- > Meilleure qualité du service local
- > Optimisation des dépenses
- > Economies d'échelle par des achats groupés

Dès lors tout doit-il (peut-il), être mutualisé ?

De grandes agglomérations ont choisi de mutualiser le poste de Directeur Général de la ville principale et de l'EPCI. Convient-il pour autant d'étendre cette règle à tous les DGS ? Non naturellement. Si leur fonction et leur grade convergent, leur rôle n'est pas le même.

Des services finances ont été mutualisés ? Toutes les finances doivent-elles être concernées ou convient-il de limiter le périmètre à la seule comptabilité (liquidation, paiement) ?

La stratégie de chacune des collectivités et de leur intercommunalité doit-elle être mutualisée dans tous les domaines ? La création de la TLPE doit-elle intégrer uniformément tout le périmètre de l'intercommunalité ? La souscription des emprunts bancaires doit-elle se baser sur un cahier des charges commun avec solution unique ou un cahier des charges commun avec solution individuelle ?

Siège social
LOCALNOVA S.A.S
 6 rue de la Charité 69002 LYON
 Tél : 09 72 29 39 33
contact@localnova.fr
 Société agréée par l'AMF en qualité de
 Conseil en Investissements Financiers

Directeur de la publication
 Frédéric Maury
contact@localnova.fr
 Création graphique
 Nuit de Pleine Lune
 Iconographie : fotolia.fr



Qu'en est-il des services informatiques présentés comme l'un des piliers naturels de la mutualisation ?

Prenons l'exemple de l'achat d'un logiciel d'analyse financière. Quelle solution adopter ?

- > Un service d'analyse mutualisé doté d'un logiciel commun à tous,
- > Un service d'achat mutualisé qui permette à chaque utilisateur d'obtenir indépendamment le meilleur prix sur un logiciel correspondant le plus à son besoin ?

Qu'en est-il de la gestion des ressources humaines présentée comme un autre pilier naturel de la mutualisation ? S'agit-il de constituer un vivier de collaborateurs mobiles ou de procéder au recrutement et à la gestion des personnels avec un employeur unique ? S'agit-il d'harmoniser les dispositifs d'évaluations ou les régimes indemnitaires ou simplement de gérer administrativement les dossiers de chaque agent ?

Qu'en est-il des achats ? La mutualisation passe-t-elle par un service marché public commun ou simplement l'établissement d'un cahier des charges commun pour des besoins individualisés ?

Les enjeux et les conséquences des modalités d'organisation ne sont évidemment pas les mêmes pour chaque domaine de compétence.

De la mutualisation partagée à la mutualisation intégrée en passant par un simple groupement d'achats, la mutualisation revêt plusieurs visages.

Ces quelques illustrations montrent qu'en la matière rien ne s'impose comme évident et que les réponses ne sont ni uniques ni exclusives.

De nombreuses interrogations demeurent pour poser sereinement le

cadre et les enjeux des futurs plans de mutualisation. Nul doute que tous ceux qui ont anticipé ce débat ont trouvé ou trouveront des réponses adaptées, sans céder à la pression budgétaire et financière naissante. Il est impératif de ne pas faire l'économie de cette réflexion pour une mutualisation intelligente et qui donne du sens.

La mutualisation des services, synonyme de mutualisation des moyens, n'est pas nécessairement mutualisation des décisions.

L'efficacité des futures mutualisations repose sur une clarification des principes d'ordonnement des services autour de trois axes :

1. les services 100% communautaires
2. les services mutualisés
3. les services 100% municipaux

L'optimisation de la "production" du service public doit prévaloir et guider la réflexion de cadres territoriaux appelés à proposer des solutions innovantes pour répondre aux défis qui sont posés à l'ensemble des acteurs publics. Parmi les solutions qui s'offrent à eux la mutualisation est un des outils qu'il conviendra de ne pas négliger.

Mais c'est bien la pertinence du maillage territorial, l'efficacité des finances locales et la proximité et la qualité du service public rendu à la population qui doivent constituer le socle de l'évolution de nos futures organisations territoriales.

.....
Christophe HARDY
 DGS de Pont de l'arche (27)
 et Président du SNDGCT secteur de l'Eure